

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 16 décembre 2021 à 8 heures, par visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Madame Myriam Pellerin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absent: Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2021-0176 Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de 15 minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et pour les questions reçues par courriel.

Proposition

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2021-0177 **Modification de la résolution CA5-2020-0027, abrogation de la résolution CA5-2020-0046 et versement de subventions à trois organismes pour l'organisation d'événements culturels dans l'arrondissement de Beauport à l'été 2022 - CU2021-098 (Abroge CA5-2020-0046) (Modifie CA5-2020-0027) (CT-2576345)**

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CA5-2020-0027, adoptée le 11 février 2020, relative au versement de subventions à l'organisme *Harmonie des Cascades de Beauport inc.* ainsi qu'à l'organisme *Groupe vocal Atmosphère inc.*, dans le cadre du Programme annuel de soutien aux événements culturels de l'arrondissement de Beauport pour l'année 2020, afin d'y soustraire les subventions totalisant 10 000 \$ en raison de l'annulation des projets;
- 2° d'abroger la résolution CA5-2020-0046, adoptée le 10 mars 2020, relative au versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'*École de musique des Cascades de Beauport inc.* concernant la tenue de l'activité « Les balcons s'animent dans Montmorency »;
- 3° d'autoriser le versement de subventions aux organismes suivants pour un montant total de 15 000 \$:
 - *École de musique des Cascades de Beauport inc.* : 5 000 \$, projet « Les balcons s'animent dans Montmorency 2022 »;
 - *Groupe vocal Atmosphère inc.* : 5 000 \$, projet « Fin de semaine chantante 2022 »;
 - *Harmonie des Cascades de Beauport inc.* : 5 000 \$, projet « Québec en harmonie 2022 ».

Adoptée à l'unanimité

Adoption d'un règlement

CA5-2021-0178 **Adoption du Règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture de locaux et d'équipements récréatifs*, R.C.A.5V.Q. 297 - A5DA2021-008**

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification*

applicable pour la fourniture de locaux et d'équipements récréatifs,
R.C.A.5V.Q. 297.

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 8 h 04, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Myriam Pellerin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement